

Compte rendu de la séance du 30 mars 2022

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Aubry O, Bontems D, Jolé M, Renard M, Tisserand B, Haite A

Absent excusé : Vinot T

1°) Temps d'échange conviviale avec Monsieur Stéphane Viry.

2°) Election du secrétaire de mairie : S Bouju élu à l'unanimité

3°) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 14/02/2022 :

En l'absence de remarques le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4°) Demande de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes associations :

L'Outil en main de la région de Rambervillers : 40.00 €

CRESUS: 0 €

L'AFT'R de Rambervillers : 40.00 €

ADMR : 40.00 €

USEP : 40.00 €

5°) Demande d'autorisation d'étude des documents conservés au musée communal en vue d'un mémoire de master 2 en histoires et recherches.

En vue d'effectuer une année de master 2 en septembre 2022, Madame Béatrice BERTRAND cherche un sujet pour son second mémoire à présenter à la fin de son année scolaire en septembre 2023, consacré aux nécropoles nationales françaises d'Alsace- Lorraine (filière histoire et patrimoine sous la direction de Stéphane TISON).

Suite à la visite de notre musée communal en compagnie de Jérémy GRACIO, Président de l'association sentiers d'histoire, Madame BERTRAND est très intéressée par les nombreux objets et documents que notre musée contient en rapport avec les soldats morts dans les environs de Ménéil et les différentes tombes et cimetières provisoires établis sur notre commune.

Elle sollicite donc auprès de notre commune l'autorisation de pouvoir consulter, inventorier, scanner et exploiter les carnets, courriers, plans et autres documents de l'abbé Collé dans le but d'une étude universitaire qui a l'aval de Stéphane Tison, maître de conférences.

Une copie des scans de documents ou des photographies effectuées nous sera remise afin de pouvoir les conserver numérisés ainsi qu'un exemplaire de son mémoire.

Après présentation de cette demande par Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et accepte la requête de Madame BERTRAND.

6° 7°) Présentation des comptes administratifs 2021 et du budget 2022 commune :

Monsieur le maire expose les comptes 2021 et le budget envisagé pour 2022 :

Les données chiffrées détaillées seront retranscrites à l'issue du compte rendu du CM du 11/04/2022.

Des travaux sur la voirie communale restent à prévoir.

8°) Parcelles fontaine du cercle.

En l'absence de retour de la part du notaire, le conseil ne peut se prononcer sur la préemption et décide ne pas s'opposer à la vente.

9°) Mise en place d'un diagnostic de vidéo protection avec appui administratif de la 2c2r de Rambervillers.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre d'un projet de mutualisation, la Communauté de Communes propose aux communes intéressées une démarche concertée de développement d'une offre de vidéo protection.

Le rôle de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers serait de :

- référencer les différentes communes intéressées par la démarche ;
- saisir le colonel de groupement de gendarmerie des Vosges pour solliciter un diagnostic commun ;
- suivre de manière concertée avec chaque commune l'élaboration du diagnostic gratuit permettant d'objectiver les besoins ;
- lancer une consultation tarifaire concernant les équipements nécessaires avec analyse des offres ;
- accompagner chaque commune dans ses demandes de subventions.

Dans ce cadre, chaque commune conserverait pleinement la gestion opérationnelle de la politique de tranquillité publique en passant commande, en gérant les travaux ainsi que les données collectées par le matériel de vidéo protection installée.

Après résultat de la consultation tarifaire, la commune formalisera son engagement opérationnel par une délibération.

Cette démarche présente quatre avantages :

- un gain de temps dans la conduite du diagnostic ;
- une possibilité pour opérer des économies en mutualisant l'installation des équipements, tout en négociant également les tarifs ;
- le maintien de l'autonomie de chaque commune mais avec un appui et un accompagnement de la communauté de communes ;
- la non remise en question des projets existants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la proposition d'étudier la mutualisation dans le cadre du maillage du territoire.

- PREND ACTE de cette démarche.
- DEMANDE À PARTICIPER au diagnostic.

10°) Tour de garde du scrutin du 10 et 24 avril 2022

Une proposition de tours de garde est présentée aux conseillers. Tableau à envoyer aux membres du conseil.

Questions diverses :

Voir pour contacter DDE pour nettoyage des bernes entre Ménil, Rambervillers et Baccarat.

Séance levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Le maire.